

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Du Conseil Communal de Rolle

Présidence: M. Philippe Blaser, Président

Séance ordinaire du **16 novembre 2021**

Considérant que le préavis municipal N° 3 concernant:

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles

Compte d'attente pour frais d'études

Placements de capitaux

Autorisations générales valables pour la législature 2021/2026

a été porté régulièrement à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis de la municipalité du 17 août 2021
- entendu le rapport de la commission permanente des finances

Décide

1. D'accorder à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- par cas au maximum;
2. D'autoriser la Municipalité à ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- au maximum par cas;
3. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnies d'assurances, de collectivités publiques ou d'entreprises établies en Suisse et offrant de solides garanties financières.

Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2026. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2026.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 16 novembre 2021

Le Président
Philippe Blaser



La Secrétaire
Violaine Cherpillod

